

Fiche d'accompagnement

Cette fiche précise le contenu de la brochure :

Le deal pour l'emploi ou comment précariser le marché de l'emploi et retirer le pouvoir de négociation des travailleurs

Elle présente son objet principal et énumère les thèmes abordés.

Elle peut être l'objet d'une animation-débat sur les enjeux socio-économiques et politiques dans lesquels s'inscrit cette publication.

Cette fiche est librement téléchargeable sur le site de l'Atelier des droits sociaux.

Le deal pour l'emploi ou comment précariser le marché de l'emploi et retirer le pouvoir de négociation des travailleurs



Auteur : Selma Lisein (Service emploi/sécurité sociale)

Éditeur : L'Atelier des Droits Sociaux asbl

Édition : décembre 2022

Format : Brochure en téléchargement gratuit

Référence : T37

Thématique : Temps de travail, droit à la déconnexion, plateformes numériques, remise à l'emploi, formations, métiers en pénurie.

THÈME PRINCIPAL

Depuis plusieurs années, le marché de l'emploi est la cible des employeurs pour y créer un espace dans lequel ils sont de plus en plus libres d'y imposer leur loi pour générer un maximum de profit.

La tactique est, d'une part, de pouvoir disposer des travailleurs au rythme des nécessités du marché et, d'autre part, de transformer le travailleur salarié en travailleur indépendant, pour lequel l'employeur a peu d'obligations à respecter (tant au niveau financier qu'au niveau des conditions de travail).

Le Deal pour l'emploi est, dans ce contexte, sorti en septembre 2022 pour rejoindre ses prédécesseuses comme la loi sur le travail faisable et maniable de 2017, la loi sur les flexi-jobs, la loi de 2013 concernant l'introduction d'un statut unique entre ouvriers et employés en ce qui concerne les délais de préavis – qui a drastiquement réduit les délais de préavis des employés –, etc. pour construire un véritable marché de l'emploi dans lequel les travailleurs sont mis sous pression et sont contraints à accepter des conditions de plus en plus précarisantes.

Objectifs

- identifier toutes les modifications des conditions de travail que le Deal prévoit ;
- identifier les enjeux et les répercussions que ces dispositions engendrent ;
- comprendre les risques que les travailleurs encourent avec ces nouveautés ;
- comprendre les intentions et les impacts sociaux du Deal pour l'emploi.

Pistes d'animation

Utilisée dans le cadre d'une animation, l'outil permet de développer les thèmes suivants :

-  L'agencement des horaires de travail ;
-  La mise en oeuvre d'un droit à la déconnexion ;
-  Le statut des travailleurs de plateforme ;
-  La procédure de mise en place du travail de nuit dans l'e-commerce ;
-  La remise à l'emploi et de reclassement des travailleurs licenciés ;
-  La formation comme angle d'attaque contre la pénurie de compétences reconnues.

Propositions de thèmes à débattre



La contraction d'un temps plein sur 4 jours atteint-elle réellement l'objectif d'un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle ? Le travailleur est-il vraiment apte à poursuivre une vie sociale et/ou familiale après avoir travaillé 10 heures sur sa journée ou pendant la journée de congé qui aura ainsi été libérée des contraintes professionnelles ?



La possibilité d'aménager ses horaires (soit par la mise en place d'un horaire alterné soit par la semaine des 4 jours) est-elle la solution la plus efficace à l'épuisement professionnel, au désir de plus de temps libre ou encore à la création d'emplois ?



Le droit à la déconnexion tel que concrétisé par le Deal pour l'emploi semble-t-il pouvoir porter ses fruits ? Pourquoi ?



Quels modes de mise au travail peuvent bien illustrer l'aversion des employeurs à employer ? (Flexi-jobs, travail de plateforme, sous-traitance, etc.)



Selon vous, quels sont les secteurs légitimes à organiser du travail de nuit ?



Les mesures de remise à l'emploi et de formation imaginées par le Deal pour l'emploi alimentent la croyance que si un travailleur n'a pas d'emploi, c'est de sa responsabilité. Le législateur franchira-t-il un jour le pas d'aller jusqu'à nous imposer d'être reconnaissants de financer ces mesures culpabilisatrices ?

L'Atelier Des Droits Sociaux

 Rue de la Porte Rouge 4 - 1000 Bruxelles

 02 512 02 90  <https://ladds.be>

